



**PRÉFET
DES LANDES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Posté le 22/04/22
Reçu le 25/04/22
Cingal

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement et Risques

Affaire suivie par : Aurélie Larrazet – Véronique Lassalle

Tél : 05 58 51 30 73

ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

19 AVR. 2022

Monsieur le président,

La loi dite « climat et résilience » prévoit l'établissement d'une liste de communes dont « l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral ».

Dans un premier temps et comme demandé par Madame la ministre, la consultation des conseils municipaux des dix-sept communes littorales des Landes, afin de recueillir leur avis quant à leur inscription sur cette liste nationale, a été faite par courrier préfectoral du 7 décembre 2021.

Lors de son conseil municipal, la commune de Vieux-Boucau a demandé son retrait de la liste préalablement définie en raison notamment du manque d'informations sur les aboutissants du décret. Bien que consciente de cette problématique et des conséquences potentielles sur le territoire, la collectivité souhaite bénéficier de la faculté d'intégrer ultérieurement cette liste, au regard des précisions qui seront apportées sur les outils proposés par ce nouveau cadre législatif.

Par ailleurs, la commune est engagée dans une démarche de surveillance de son trait de côte et met en oeuvre des actions d'accompagnement des processus naturels ainsi que de lutte active souple contre l'érosion. Le risque recul du trait de côte est également considéré dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux du secteur du courant de Soustons.

Dans un deuxième temps, une synthèse départementale des résultats de la consultation locale des communes a été adressée au ministère. Très prochainement, le décret définitif paraîtra, après consultation du public du 9 au 29 mars 2022, et identifiera les communes retenues.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous préciser à ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Fran

Françoise TAHÉRI

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr

Monsieur Georges Cingal
Président Fédération SEPANSO Landes
1581, route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

*Copie N. le Maire de Vieux-Boucau.
N. le Maire - futur de Dax.*

